

MAIRIE

de

CUSY

330 Montée du Chef-lieu

74540 CUSY

☎ : 04.50.52.50.48

mairie@cusy.fr

www.cusy.fr

**ARRETE DU MAIRE N° A2026-142 Domaine : Voirie
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
ROUTE DES CRETS**

Le Maire de la Commune de CUSY,
Vu l'article 25-3 de la Loi du 02.03.82,
Vu le Code de la Route et notamment son article R.411.8,
Vu l'arrêté du 24.11.67 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié,
Vu l'ordonnance n° 58-1216 et le décret n° 58-1217 du 15.12.58,
Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande de l'entreprise PORCHERON FRERES ET CIE représentée par
Monsieur KAZARIAN Yohann en date du 4 juin 2026 afin de réaliser des travaux de
raccordement électrique.

Considérant qu'il est indispensable de prendre des mesures de sécurité particulière et de
réglementer la circulation des véhicules sur la route des Crêts, en agglomération (plan
ci-joint), en vue de réaliser des travaux de raccordement électrique.

A R R E T E

Article 1 : La circulation de tous les véhicules empruntant la route des Crêts sera
réglementée durant 5 journées sur la période du 8/06/2026 au 12/06/2026 de 8h00 à
17h30.

Article 2 : : La circulation sera alternée manuellement. La vitesse de tous les véhicules
sera limitée à 30 km/h sur l'emprise du chantier.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par le responsable de
l'entreprise PORCHERON FRERES ET CIE – TSA 70011 – 69134 DARDILLY
CEDEX.

Article 4 : Pendant la durée des travaux, aucun stationnement et aucun dépassement ne
seront autorisés sur l'emprise de la zone de travaux et de part et d'autre, sur une
longueur de 100 mètres, à l'exception des véhicules affectés au chantier.

Article 5 : En cas de dégradation, la chaussée devra être remise en état aux frais
exclusifs du permissionnaire.

Article 6 : Le Maire de Cusy est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Le responsable de l'entreprise PORCHERON FRERES ET CIE,
- Affichage public

Cusy le 05/06/2026

Le Maire,

Philippe VANSTEEKISTE

